
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 3 avril 2024 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement par intérim
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut
Mme Sonia Vibert, Directrice du bureau de projets
M. Stéphane Rodrigue, Commandant PDQ 26

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Il présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot du Maire et des élus

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 18.

CA24 16 0059

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du
3 avril 2024, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 avril 2024, à 19 h, tel que proposé en retirant et en retournant pour analyse au Comité consultatif d'urbanisme (CCU), la demande d'approbation d'un PIIA inscrite au point 47.03 pour le bâtiment situé au 1090, avenue Van Horne.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 19 ET SE TERMINE À 20 H 19.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Marc Poulin	démocratie
Sophie Desmarais	Effondrement sur Van Horne et opposition a construction bâtiment 6 étages (Dépôt de document)
Esther Avervouch	Aménagement urbain Van Horne et Querbes
Sylvie Hacker	Délai pour enlever les ruines sur la rue Van Horne - En face des condos Querbes
Roselyn Fuchs	Luminosité sur la rue Van Horne
Maurice Mallette	Signalisation et feux de circulation
Yehuda Indurski	Blower and dump for landscaper (Dépôt de document)
Suzanne Simard	Démolition sur Durocher et Hutchinson
Mayer Krybus	Travaux routier en été
Annie Lanouette	Aménagement cour arrière (Dépôt de document)
Céline Forget	514-948-2257
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Benjamin Duquet	Serait-il possible de réaménager l'intersection de l'avenue Bloomfield et de la rue Van Horne. Depuis plusieurs mois, nombreux sont les automobilistes qui traversent à la lumière rouge. Il est possible que les feux de circulation ne soient pas suffisamment visibles. À cet égard, il serait pertinent d'en ajouter un troisième (comme c'est le cas à l'intersection des avenues Outremont et Bloomfield), d'augmenter la taille des feux et/ou d'aménager des saillis de trottoirs pour que les piétons soient plus visibles. En sommes, si ce n'est pas déjà fait, il serait à court terme pertinent qu'un(e) ingénieur(e) en sécurité routière se penche sur l'intersection afin d'éviter le pire et de respecter la Vision Zéro de la Ville. Merci.
Pierre Wehbi	Van Horne a été identifiée en 2015 comme artère principale pour enfouissement des câbles électriques par le CSEM. Il y a un nombre très élevé de coupures électriques sur cette rue qui affectent les résidents et commerces. Le CSEM m'a informé avoir eu des discussions avec des représentants de la Ville et de l'arrondissement en 2022 et au début de 2023 concernant le projet de réaménagement de l'avenue Van Horne, incluant des discussions pour l'enfouissement des réseaux câblés. À ce jour, ce projet n'a pas encore été officiellement lancé et le CSEM n'a débuté aucune démarche pour l'enfouissement. Ce projet n'a pas été retenu pour le cycle 2024/2025/2026. Est ce que l'arrondissement pourrait nous éclaircir sur les étapes qu'il compte prendre afin de prioriser ce projet avec le CSEM, Hydro Québec et la ville centre ?
Melanie Senecal	Pourquoi le tronçon de la rue Durocher entre Saint-Viateur et Fairmount n'a pas de vignette spéciale numéro 5? C'est le seul tronçon qui n'a pas cette vignette. Au nord de Saint-Viateur il y a la vignette spéciale ainsi que la rue Querbes entre Saint-Viateur et Fairmount. Plusieurs personnes ayant accès à la vignette universelle se

	stationnent sur notre tronçon pour faire leurs courses ou aller au restaurant. J'aimerais savoir pourquoi notre tronçon n'a pas eu accès à cette vignette afin de faciliter le stationnement de ses riverains. Merci
--	--

CA24 16 0060

Prolongation de la période de questions des citoyens

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 19 ET SE TERMINE À 20 H 27.

A 20 h 27, le président du conseil suspend la séance.

A 20 h 36, le conseil reprend ses travaux.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

CA24 16 0061

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 12 mars 2024, à 19 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 12 mars 2024, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA24 16 0062

Approuver la cinquième convention de modification du bail entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline, pour la location des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble au 1435, avenue Van Horne, à Outremont, d'une superficie de 5,282 pi², bâtiment #3099, pour une durée d'un an à compter du 15 avril 2024. La recette totale est de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement a approuvé le 15 avril 2019, pour une durée de deux (2) ans, la signature d'un bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour la location des locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, à Outremont ;

ATTENDU QUE le conseil a entériné le 4 avril 2021, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2022 ;

ATTENDU QUE le conseil a rétroactivement entériné le 2 mai 2023, la prolongation du bail entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de colline pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 14 avril 2024 ;

ATTENDU QUE la Direction de l'arrondissement d'Outremont souhaite que le CPE puisse poursuivre sa mission auprès de la population. Le CPE Frisson de Colline reçoit 80 enfants de 18 mois à 5 ans. Régi par les normes du ministère de la Famille du Québec, le CPE offre aux parents d'enfants d'âge préscolaire des services de garde attentionnés dans un environnement sain et sécuritaire qui favorise l'estime de soi par l'éveil et le jeu, par le goût de socialiser et d'apprendre, et ce, dans un milieu valorisant chez l'enfant, son individualité et son droit au bonheur dans le respect de tous. Le CPE Frisson de Colline puise sa force et sa couleur dans une histoire éducative de plus de 40 ans et offre depuis toujours un service éducatif de qualité aux familles ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la cinquième convention de modification du bail par laquelle l'arrondissement d'Outremont loue pour une période de douze (12) mois à compter du 15 avril 2024, un espace de 5 282 pi² au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 1435, avenue Van Horne, pour un loyer annuel de 98 936,46 \$, plus les taxes applicables ;

D'IMPUTER ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1243711004

CA24 16 0063

Autoriser une bonification au montant de 3 500 \$, incluant les taxes, du contrat octroyé à S.L.T.C inc. le 30 septembre 2023, pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 761,11 \$ à 44 261,11 \$, incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 3 500 \$ incluant les taxes, dans le cadre du contrat accordé à S.L.T.C inc. (référence : CA23 160234 / dossier : 1239293006) le 30 septembre 2023, pour le service de location et d'entretien de tapis industriels pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant total du contrat de 40 761,11 \$ à 44 261,11 \$, taxes incluses ;

D'AUTORISER une dépense totale de 44 261,11 \$ incluant les taxes dans le cadre de ce contrat ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1243711007

CA24 16 0064

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2024 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 252 euros, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1 844 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1249203003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2024 ;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 252 Euros, exempt de taxes, soit environ 1 844 \$ selon le taux de change en vigueur ;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 252 euros, exempt de taxes, soit environ 1 844 \$ selon le taux de change en vigueur ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1249203003

CA24 16 0065

Accorder une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial Laurier Ouest Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier - Approuver la convention entre la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière et d'autoriser le maire ainsi que la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont est la seule SDC sur le territoire de l'arrondissement et qu'elle contribue depuis 2017 au dynamisme et au rayonnement de cette avenue emblématique montréalaise ;

ATTENDU QUE de nombreuses contributions depuis 2017 ont été versées à la Société de développement commercial (SDC) de l'avenue Laurier Ouest - Outremont pour assurer la relance de l'achat local et le développement de l'artère dans Outremont ;

ATTENDU QUE la présente demande de soutien doit permettre de réaliser le projet d'illumination hivernal - Outremont, tel que décrit au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358009.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER une contribution financière de 25 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest - Outremont dans le cadre des activités d'embellissement et d'animation de l'avenue Laurier ;

D'APPROUVER la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Outremont et la SDC Laurier Ouest Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1248358009

CA24 16 0066

Autoriser l'affectation d'un montant de 103 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard provenant du budget de fonctionnement, du Programme décennal des immobilisations (PDI) et du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU le programme de subvention du Service du développement économique (SDÉ) ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358008.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER l'affectation d'un montant de 103 000 \$, incluant les taxes, dans le cadre du projet récurrent de piétonnisation de l'avenue Bernard afin d'assurer une espace sécuritaire et de qualité pour les citoyens ;

D'IMPUTER cette affectation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée au budget de fonctionnement, au Programme décennal des immobilisations (PDI) ainsi qu'au surplus libre de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1248358008

CA24 16 0067

Accepter la bonification de 150 000 \$ octroyée par Patrimoine Canada dans le cadre du projet des Communautés de ruelles et informer le conseil des modifications apportées au projet / Entériner l'accord de contribution signé par le directeur d'arrondissement

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution au ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme de Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme pour le projet « Communautés de ruelles » ;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a conclu un accord de contribution d'un montant maximal de 340 000 \$ avec le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE suite à des délais de validation et de réception de versement plus long que prévu, les dates de réalisation du projet ont été modifiées. Le projet s'échelonne désormais du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 ;

ATTENDU QUE la première portion de la subvention de Patrimoine Canada, soit 170 000 \$ a été versé en totalité à l'arrondissement. Ce montant sera retourné au surplus ;

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Outremont de la Ville de Montréal a reçu une bonification de 150 000 \$ de Patrimoine Canada pour la réalisation de ce projet. La subvention s'élève maintenant à 490 000 \$;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245443001.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER les modifications au projet des Communautés de ruelles concernant la période de réalisation du projet qui couvrira la période comprise entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2025 ;

D'ACCEPTER la bonification de 150 000 \$ au montant alloué majorant ainsi le montant total de la subvention octroyée par Patrimoine Canada dans le cadre du projet des Communautés de ruelles à 490 000 \$;

D'APPROUVER rétroactivement à la date de sa signature, l'accord de contribution avec le ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion dans le cadre du programme Soutien aux communautés, au multiculturalisme et à la lutte contre le racisme pour la réalisation du projet « Communautés de ruelles » signé par la direction de l'arrondissement, pour et au nom de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1245443001

CA24 16 0068

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2024

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2024.

30.05 1246131010

CA24 16 0069

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2024

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de février 2024.

30.06 1246131011

CA24 16 0070

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2024

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de février 2024.

30.07 1246131012

CA24 16 0071

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de février 2024.

30.08 1246131013

CA24 16 0072

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'implantation d'une zone de stationnement réservé aux livraisons sur le côté nord de l'avenue Manseau et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Outremont vers le côté sud l'avenue Manseau

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur l'avenue Manseau et sur le côté ouest de l'avenue Outremont prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'implanter une zone de stationnement réservé aux livraisons et repositionner la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante à cet endroit.

40.01 1245069010

CA24 16 0073

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante sur le côté sud de l'avenue Duverger

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté sud de l'avenue Duverger prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'agrandir la zone de stationnement d'une durée maximale de 15 minutes existante à cet endroit.

40.02 1245069011

CA24 16 0074

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise le déplacement de la zone réservée aux autobus scolaires existante sur le côté ouest de l'avenue Durocher vers le côté nord de l'avenue Fairmount entre les avenues Durocher et Querbes

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de l'avenue Durocher et le côté nord de l'avenue Fairmount prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin de déplacer la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante à cet endroit.

40.03 1245069012

CA24 16 0075

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* - L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 et 29 du règlement

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement ;

L'objet de ce règlement vise à inclure les pénalités applicables en cas de contravention aux articles 21, 22 (bruit) et 29 (odeur) du règlement.

40.04 1247776002

CA24 16 0076

Adoption - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - L'objet du règlement vise l'implantation d'un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Outremont et Champagneur

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie de l'avenue Van Horne comprise entre les avenues Outremont et Champagnieur prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) afin d'y implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1245069004

CA24 16 0077

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise l'agrandissement de la zone d'arrêt interdit existante sur le côté nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine entre les avenues Wiseman et McEachran

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069005.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté nord de la partie du chemin de la Côte-Sainte-Catherine comprise entre les avenues Wiseman et McEachran prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) afin d'agrandir la zone d'arrêt interdit existante à cet endroit.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1245069005

CA24 16 0078

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet de ce règlement vise l'implantation d'un espace de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite sur le côté ouest de l'avenue Pratt entre les avenues Ducharme et du Manoir

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QU'ENTRE l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1245069007.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement applicables sur le côté ouest de la partie de l'avenue Pratt comprise entre les avenues Ducharme et du Manoir prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* afin d'y implanter un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1245069007

CA24 16 0079

Adoption avec changement d'un second projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) - L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic - Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024, à 18 h

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 12 mars 2024 et que des copies ont été remises aux élues et au public lors du dépôt et de l'avis de motion ;

ATTENDU QU'UN premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* a été adopté par le conseil à la séance ordinaire tenue le 12 mars 2024 et que l'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 26 mars 2024 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance ;

ATTENDU QU'ENTRE le premier projet de règlement adopté le 12 mars 2024 et l'adoption du second projet de règlement, une modification a été apportée au projet de règlement visant la marge de recul de la rue Hutchison au secteur Atlantic ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 mars 2024 concernant le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ;

D'ADOPTER, avec changement, un second projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)*. L'objet de ce règlement vise à revoir les normes et usages applicables au secteur Atlantic.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1248358004

CA24 16 0080

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois d'avril à juin 2024

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à juin 2024 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1246737003.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER une ordonnance pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Parade de la Torah** » organisé par la Maison Belz Montréal ;
- Événement « **Éclipse Solaire** » organisé par l'Université de Montréal ;
- Événement « **Éclipse Solaire** » organisé par le Collège Stanislas ;
- Événement « **Procession pascalle de la cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas** » organisé par la Cathédrale russe orthodoxe Saint-Nicholas ;
- Événement « **Grandes retrouvailles** » organisé par l'Université de Montréal ;
- Événement « **Piétonnisation de l'avenue Bernard** » organisé par l'arrondissement d'Outremont ;
- Événement « **Grandes journées des petits entrepreneurs** » organisé par la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Royal ;
- Événement « **Festival Go Vélo Montréal – Tour de l'Île de Montréal** » organisée par la Ville de Montréal ;
- Événement « **Grande Tablee Fête Nationale** » organisé par l'organisme Vision Diversité ;
- Événement « **Spectacle Fête Nationale** » organisé par l'organisme Vision Diversité.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1246737003

CA24 16 0081

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 14 février 2024, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208002.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble suivant :

1222, avenue Van Horne

Avec les réserves suivantes :

- Ajouter une imposte au-dessus de la porte d'entrée principale des logements ;
- Aligner le haut du vitrage avec celui du commerce adjacent ;
- Limiter à 150 mm la projection de la marquise du commerce de l'agrandissement afin de préserver le bâtiment existant en premier plan ;
- Pour la vitrine commerciale du bâtiment existant, relever le bas des fenêtres et ajouter un parement de maçonnerie comme pour le bas des fenêtres de la vitrine commerciale de l'agrandissement ;
- Aligner le bas du vitrage des deux commerces ;
- Revoir les divisions de la vitrine commerciale du bâtiment existant qui ne devraient pas reprendre celles actuelles puisque la porte est déplacée ;
- Pour le parement de maçonnerie de l'agrandissement, utiliser un mortier foncé de même tonalité que la brique du bâtiment existant ;
- Ajouter un espace pour l'entretien et le nettoyage des vélos. Prévoir quelques espaces électrifiés pour la recharge des vélos à assistance électrique ;
- Pour la case de stationnement intérieur, prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides de niveau 2 et 3 ;
- Pour les enseignes commerciales, éclairage dirigé vers le bas seulement.

et la suggestion suivante :

- Un éclairage architectural sobre pourrait mettre en valeur le bâtiment existant. Éviter toutefois l'intrusion lumineuse dans les unités d'habitation.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1248208002

CA24 16 0082

Adopter en vertu du *Règlement de zonage (1177)*, une résolution visant une demande d'exemption de fournir et de maintenir 39 cases de stationnement sur les 40 cases exigées par le *Règlement pour l'immeuble situé au 1222, avenue Van Horne*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248358006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER, en vertu de l'article 9.1.4 du *Règlement de zonage (1177)*, la demande d'exemption de fournir et de maintenir 39 cases de stationnement sur les 40 cases exigées à l'article 9.5 du *Règlement de zonage (1177)* pour le bâtiment sis au 1222, avenue Van Horne ;

D'IMPUTER la recette au fonds de compensation de stationnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1248358006

CA24 16 0083

Adopter en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)*, une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine et au 1090, avenue Van Horne

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 13 mars 2024, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530)* ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1248208004.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande de PIIA pour l'immeuble suivant :

373, chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Avec les réserves suivantes:

- Pour la corniche avant, exécuter un retour au mur latéral plus important ;

- Pour les nouvelles corniches, limiter la hauteur des portions sans pliage. Le profil pourrait s'apparenter davantage à la corniche du mur latéral gauche. Fournir les détails de la corniche et son profil en précisant les dimensions des éléments ;
- Pour la toiture et les murs des lucarnes, profil de tôle tel que la lucarne du mur latéral gauche ;
- Du côté latéral, ne pas installer de nouveau lanterneau ;
- Prévoir des briques en soldat au-dessus de l'ouverture agrandie de l'escalier ;
- Au mur arrière, la couleur du cadrage des lanterneaux devra s'apparenter à la couleur de la toiture.

Et avec la suggestion suivante :

- Au mur latéral et arrière, utiliser du cuivre au lieu du revêtement métallique peint en usine.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1248208004

CA24 16 0084

Autoriser, pour une durée d'un (1) an, le financement d'un poste temporaire de conseiller.ère en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets dédié aux travaux de refonte de stationnement et imputer la dépense de 114 950 \$, incluant les charges sociales au Fonds de stationnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711045.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER, pour une durée d'un (1) an, le financement d'un poste temporaire de conseiller en planification (302240) à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets, poste qui sera dédié à la poursuite des travaux de refonte de stationnement de l'arrondissement ;

D'AUTORISER une dépense de 114 950 \$, incluant les charges sociales ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée au fonds de stationnement de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

Votent contre: Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

50.01 1243711005

CA24 16 0085

Autoriser, pour une durée de deux (2) ans, le financement d'un poste temporaire d'ingénieur (451020) dédié à la mobilité et la sécurisation et d'un poste de gestionnaire immobilier (202830) dédié à la gestion des bâtiments vacants de l'arrondissement à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets / Autoriser une dépense totale de 570 000 \$ provenant du surplus libre de l'arrondissement pour le financement de ces postes et les mesures de soutien à la réalisation des mandats

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1243711006.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER, pour une durée de deux (2) ans, le financement d'un poste temporaire d'ingénieur (451020) dédié à la mobilité et la sécurisation ainsi qu'un poste de gestionnaire immobilier (202830) dédié à la gestion des bâtiments vacants de l'arrondissement à la direction adjointe d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets ;

D'AUTORISER une dépense totale de 570 000 \$ provenant du surplus libre de l'arrondissement pour le financement de ces postes et les mesures de soutien à la réalisation des mandats ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1243711006

CA24 16 0086

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 08 février 2024.

60.01 1245069009

CA24 16 0087

Dépôt du rapport d'étape 1 du Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PDMDS) intitulé "Portrait et diagnostic du territoire"

DÉPÔT du premier volet du Plan directeur de mobilité durable et sécuritaire (PMD) intitulé « Portrait et diagnostic du territoire ».

60.02 1243711008

CA24 16 0088

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Pour une gestion pro-active et permanente des graffitis à Outremont

ATTENDU QUE le nombre de graffitis présents sur le territoire d'Outremont ne cesse d'augmenter ;

ATTENDU QUE les graffitis peuvent donner une impression de négligence et de désordre dans Outremont ;

ATTENDU QUE rendre nos rues commerciales attrayantes tout au long de l'année est important pour la population d'Outremont et le commerce local ;

ATTENDU QUE réduire le sentiment d'insécurité qui peut résulter du fait d'avoir des zones fortement graffitées est important pour la population d'Outremont ;

ATTENDU QUE les graffitis peuvent endommager les biens publics et privés, comme les murs, les bâtiments et les équipements urbains ;

ATTENDU QUE le fait de retirer rapidement les graffitis contribue à décourager leur prolifération ;

ATTENDU QUE les graffitis sur les bâtiments privés ne sont pris en charge par l'arrondissement que à la suite de la demande d'un propriétaire.

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ASSURER une gestion permanente, pro-active, et non plus uniquement durant la saison estivale, du retrait des graffitis sur les surfaces publiques et également privées dans Outremont ;

DE LANCER une campagne d'information et de signalisation des graffitis non autorisés dans Outremont, notamment auprès des propriétaires privés, dès le printemps 2024 ;

D'IDENTIFIER les espaces propices, encourager et soutenir la création de murales dans le quartier afin de l'embellir et prévenir la prolifération des graffitis non autorisés.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 04.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Chef de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2024.